



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le sept juillet , le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 30/06/2020

Compte-rendu affiché le 10/07/20

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Ahlame TABBOUBI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Levana MBOUNI ; Sandrine COMTE ; Dominique LARGE ; Jean-Luc PAYS ; Marine BOISSIER ; Max SEBASTIEN ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Nora BELATTAR ; Thierry DUCHAMP ; Marjorie MERCIER ; Johnny CARNEVALI ; Maryse MICHAUD ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Marion LECLERE ; Alain DONJON ; Oihiba DRIDI ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Marcel GOLBERY a donné procuration à Wilfrid COUPE

Patrice LANGIN (Arrivée à 19h11) a donné procuration à Sandrine COMTE

Anne DEMOND a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Eliane CHAPON a donné procuration à Dominique LARGE

Jacques ROS a donné procuration à Jérôme MOROGE

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

ANISSA HIDRI ARRIVÉE À 18H33 DÉPART À 18H50

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 19 septembre 2017

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion

2 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente

3 - Création des commissions municipales

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APPROUVE la création des quatre commissions municipales permanentes constituées de 15 membres.

DESIGNE les membres de chacune des commissions conformément au tableau ci-joint.

APPROUVE le mode de fonctionnement des commissions comme indiqué dans le corps de la délibération.

4 - Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts locaux.

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DESIGNE les commissaires suivants :

Commissaires titulaires	Madame ou Monsieur	Commissaires suppléants	Madame ou Monsieur
1	Christelle Coupé	1	Jean-Pierre Grondin
2	Louis Chaize	2	Michèle Calvano
3	Josiane Martin	3	Jacques Ros
4	Patrick Peslier	4	Marjorie Mercier
5	Martine Château	5	Marie-France Faurite
6	Jean-Luc Pays	6	Mostefa Benaouda
7	Marie-Noëlle Robert	7	Renée-Claude Pagneux
8	Jacqueline Rocamora	8	Marine Boissier
9	Rose-Marie Ros	9	Maryse Michaud
10	Tino Recchia	10	Alain Donjon
11	Dominique Large	11	Sandrine Belmont
12	Oihiba Dridi	12	Marysa Dominguez
13	Nadine Céard	13	Anne Demond
14	Roger Richard	14	Elaine Chapon
15	Marion Leclère	15	Patrick Chastel
16	Jean-Michel Jacquier	16	Maud Millier-Dumoulin

5 - Désignation des représentants de la commune au sein du Centre social « Graines de Vie»

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

DESIGNE en qualité de représentants de la commune au Centre social
« Graines de Vie » :

1 Eliane CHAPON

2 Oihiba DRIDI

3 Roger MAJDALANI

6 - Désignation du représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de la société publique locale Pôle funéraire public

Rapporteur: Monsieur COUPE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

DESIGNE en qualité de représentants de la commune au sein de l'assemblée
générale de la société publique locale Pôle funéraire public :

Titulaire : Monsieur Thierry DUCHAMP

Suppléant : Madame Marine BOISSIER

7 - Débat d'orientation budgétaire pour 2020
--

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 2 contres,

et 2 abstentions,

8 - Vote du compte de gestion 2019

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion -exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observations de sa part.

9 - Approbation du compte administratif 2019

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,
et 1 abstentions,

Le Maire sort de la salle au moment du vote.

CONSTATE les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

10 - Affectation du résultat 2019

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

DECIDE d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 à la section d'investissement de l'exercice 2020 à hauteur de 1 000 000 €.

Le solde du résultat 2019, soit 376 286,80 €, sera reporté dans la section de fonctionnement de l'exercice 2020.

11 - Modification des durées d'amortissement

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

DECIDE d'approuver l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget communal à compter du 1er janvier 2020

FIXE à 500 € le seuil unitaire d'amortissement des immobilisations de faible valeur.

12 - Transfert d'immobilisations du budget principal au budget annexe Culture

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

AUTORISE le transfert du budget principal au budget annexe des immobilisations mentionnées dans la liste annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le comptable public à procéder aux écritures comptables d'ordre non budgétaire nécessaires à ce transfert.

13 - Vote du budget primitif 2020 - Budget principal et budget annexe

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,
et 1 abstentions,

APPROUVE le budget primitif – Budget principal - de la commune – exercice 2020 - tel qu'annexé au présent rapport.

APPROUVE le budget primitif – Budget annexe - de la commune – exercice 2020 - tel qu'annexé au présent rapport.

14 - Modification AP/CP pôle sportif

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 4 contres,

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de construction du pôle sportif telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la collectivité

15 - Modification AP/CP Ferme urbaine

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de construction d'une ferme urbaine sur la parcelle des Arcades telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la collectivité

16 - Modification AP/CP Crèche Biasini

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

APPROUVE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération de création d'une nouvelle crèche par transformation et extension des vestiaires de Biasini telle que présentée ci-dessus.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de la collectivité

17 - Programmation 2020 des crédits Politique de la Ville - Subventions des partenaires financiers pour les actions portées par la Commune - Participations communales aux actions des différents opérateurs

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

VALIDE la programmation des crédits spécifiques de la politique de la ville 2020 et les participations communales sollicitées par les opérateurs ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon, et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Ville ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

18 - Attribution des subventions

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 4 contres,

DECIDE d'accorder les subventions inscrites au chapitre 65 du budget primitif 2020 détaillées dans la liste ci jointe.

19 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour L'association L'Atelier laMezz

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € TTC à l'association L'Atelier laMezz. Cette contribution financera l'amélioration du bâtiment l'Espace A7.

DIT que les crédits seront prévus au budget de la collectivité

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention qui lie l'association L'Atelier laMezz à la commune, et tous les documents s'y rapportant.

20 - Mise en oeuvre de la protection fonctionnelle pour un élu

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Max SEBASTIEN pour couvrir les frais de procédure tels que préalablement exposés

DIT que les crédits sont prévus au budget

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Dans le cadre de cette délibération, M.SEBASTIEN n'a pas pris part au vote.

21 - Transfert des personnels dont l'activité est directement liée au budget annexe

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APPROUVE le transfert à la nouvelle régie autonome, de manière rétroactive au 1er janvier 2020, par voie de mutation, des agents qui remplissent en totalité leurs fonctions dans les activités ayant fait l'objet du budget annexe selon le tableau présenté ci-dessus.

22 - Tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

DECIDE la suppression de 6 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation

DECIDE la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

DECIDE la création de 5 postes relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale

ADOPTE la nouvelle présentation du tableau des emplois.

DIT que ce tableau abroge tous les documents antérieurs.

APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois à compter du 1^{er} juin 2020

DIT que les crédits sont prévus au budget

23 - Création de postes en vue de chantiers d'insertion

Rapporteur: Madame BOISSIER

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

DECIDE de créer 5 emplois non permanents d'adjoint technique de 2^{ème} classe qui seront pourvus par des agents saisonniers recrutés en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une période courant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, soit 6 mois, et rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade correspondant à l'emploi créé.

DECIDE de vêtir les agents en fonction des règles d'hygiène et de sécurité

DECIDE d'imputer la dépense au chapitre 012 du budget

24 - Modification des plafonds du RIFSEEP

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APPROUVE les modifications apportées au Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel telles qu'exposées ci-dessus.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

25 - Instauration d'une prime pour les agents liée au COVID-19

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DECIDE la création d'une prime exceptionnelle pour les agents de la collectivité soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

DECIDE de fixer les taux et modalités d'attribution suivants :

-taux n°1 : 330 € pour les agents ayant été fortement mobilisés mais en contact restreint avec le public.

Sont ici concernés l'accueil de la mairie et l'état civil, le coordonnateur jeunesse et l'accueil du pôle familles, les agents du CCAS (en dehors d'un poste d'accueil qui a également participé à l'accueil mairie).

-taux n°2 : 660 € pour les agents ayant été fortement mobilisés et en contact direct avec le public.

Sont ici concernés les animateurs ayant gardé les enfants de soignants, les agents d'entretien, un agent logistique, un agent d'accueil du CCAS, et la police municipale.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif.

26 - Cession d'un parking situé au 21 Rue Voltaire - 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DECIDE de vendre le lot 88 situé au 21 rue Voltaire 69310 PIERRE-BENITE sur la parcelle cadastrée AL 438 à Madame COSTON domiciliée au 20 Allée Hector Berlioz 69310 PIERRE-BENITE, au prix de 11 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

POLE FAMILLES & EDUCATION

27 - Convention pour l'attribution de places en crèche avec Babilou

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et « le Groupe Babilou », et tous les documents s'y rapportant, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 pour la réservation de 3 berceaux pour un montant annuel de 8 500 € par berceau.

DIT que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228 sous fonction 641.

FIN DE SÉANCE À 20 H 45

-----0000000-----